

# WF ACTIONS EUROPE

## Rapport de gestion 2022

**Forme juridique : OPCVM de droit français**

### **L'objectif de gestion**

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de WF ACTIONS EUROPE consistera à optimiser la performance par une gestion active d'un portefeuille d'actions ou de titres assimilés, principalement de l'Espace Economique Européen. Les décisions d'investissement relèveront des anticipations macroéconomiques de la société de gestion quant aux grandes thématiques boursières du moment et des mois à venir. L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

### **Indicateur de référence**

Aucun indice existant ne reflète fidèlement l'objectif de gestion du fonds.

Toutefois, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis). Cependant, à tout moment, la composition du fonds pourra être différente de celle de cet indicateur, afin de rester cohérente avec son objectif de gestion.

Le DJ Euro Stoxx 50 est un indice composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture, ex-dividendes, et exprimé en euros.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, les administrateurs de l'indice de référence ont obtenu l'enregistrement auprès de l'ESMA.

Indice Dow Jones Euro Stoxx 50 : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

### **Stratégie d'investissement**

WF ACTIONS EUROPE a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes.

Le portefeuille actions de WF ACTIONS EUROPE sera constitué sur la base d'une stratégie de « stock-picking » s'appuyant sur une analyse fondamentale interne et sur la valorisation relative de la société. La solidité des fondamentaux de la société, la qualité du management, la crédibilité du « business model », la qualité des projets d'investissement, la cohérence des principaux axes stratégiques, la visibilité des résultats, le secteur d'activité, le potentiel de croissance de la société... sont autant d'éléments qui sont pris en considération pour évaluer la valorisation intrinsèque d'une société. Les valeurs, dont la valorisation de marché sera inférieure à notre valorisation intrinsèque de la société, représentent notre univers d'investissement.

La valorisation relative d'une société par rapport à ses pairs constitue une information complémentaire et utile pour notre sélection de valeurs.

Les opportunités d'investissement seront donc examinées au cas par cas, sans discrimination de taille ni de secteur d'activité.

Le niveau d'exposition aux produits de taux dépendra des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des marchés de taux en vue de profiter d'une appréciation des actifs obligataires.

La structuration du portefeuille obligataire comblera la prise en compte de deux éléments : l'évolution de la courbe des taux, c'est à dire l'évolution des obligations selon leurs échéances, ainsi que les niveaux

de spread de taux de rendement. La logique de gestion étant la suivante : si le rendement annuel d'un placement sur le marché monétaire est supérieur à celui des emprunts d'Etat de la zone euro d'une durée comprise entre 3 et 5 ans, le fonds raccourcira l'échéance de son portefeuille obligataire. La gestion pourra également investir dans des papiers obligataires du secteur privé sous respect de certaines conditions (rating de la dette de la société, la solidité des fondamentaux de la société...) dans l'hypothèse d'une anticipation d'un resserrement du spread de taux de rendement.

L'exposition en produits de taux de WF ACTIONS EUROPE sera comprise entre 0% et 25% de l'actif net de l'OPC. Les produits de taux seront libellés en euro, et aucune règle de répartition entre la dette privée et publique n'est définie. Le rating des supports obligataires sera compris entre AAA et BBB-. La sensibilité globale de la poche obligataire sera comprise entre -3 et +7.

WF ACTIONS EUROPE investira au minimum 5% de son actif net, et dans la limite de 10% de l'actif net total, en titres dits « à risques » (parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions de sociétés non cotées, par le biais d'OPC ou en direct dans des actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros au moment de l'investissement).

L'OPC pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC de droit français ou de droit européen investis en actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF ACTIONS EUROPE, pour être exposé de façon indirecte aux marchés d'actions, d'obligations, et monétaires. Un OPC sera sélectionné s'il présente un historique de valeurs liquidatives suffisant permettant d'appréhender les performances de la gestion, et si sa stratégie d'investissement est conforme à celle mise en œuvre par WF ACTIONS EUROPE. L'OPC sélectionné devra par ailleurs investir dans les classes d'actifs (valeurs de croissance, valeurs de rendement, obligations d'émetteurs privés...) les plus faiblement représentées dans le portefeuille pour diversifier sa composition et réduire ainsi le risque encouru. Les OPC monétaires seront utilisés pour la gestion de la trésorerie.

Pour la gestion de la trésorerie, WF ACTIONS EUROPE aura par ailleurs recours, à des opérations de prises en pensions de titres d'Etat de la zone OCDE de rating AAA ainsi qu'à des instruments du marché monétaire.

Le fonds WF ACTIONS EUROPE peut utiliser des produits dérivés ou des titres intégrant des dérivés, sur les marchés réglementés ou organisés. Ces produits seront utilisés à des fins de couverture contre les risques action et de change, ou à des fins d'exposition aux risques action et de change pour améliorer la rentabilité du portefeuille, en fonction des anticipations de marché de la société de gestion. Des swaps de taux pourront être réalisés dans le cadre de la gestion de trésorerie ou en protection des valeurs à taux fixes.

### **Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM**

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF ACTIONS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

L'OPC sera investi au minimum à 75% en valeurs éligibles au PEA (c'est à dire dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen), avec une exposition minimum de 60% de l'actif net aux marchés actions. Dans la limite de 25%, l'OPC pourra investir dans des valeurs

cotant sur des bourses non européennes, dont au maximum 25% de l'actif net en actions de pays émergents.

L'OPC investira au minimum 5% de son actif net, par le biais d'OPC ou en direct, dans des titres risqués.

## Profil de risque

### ➤ *Risque de perte en capital :*

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

### ➤ *Risque lié à la gestion discrétionnaire :*

Le style de gestion est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes actions de l'univers d'investissement. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou les secteurs les plus performants.

### ➤ *Risque action (maximum 120%) :*

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative de l'OPC pourra être amenée à baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour ceux-ci.

### ➤ *Risque de taux (maximum 25%) :*

Il existe un risque de taux, en raison d'une exposition aux marchés obligataires. En effet, la valeur des obligations à taux fixe baisse en cas de hausse ou de baisse des taux d'intérêt, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur liquidative.

### ➤ *Risque lié à l'investissement sur les pays émergents :*

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

### ➤ *Risque de crédit (maximum 25%) :*

Le portefeuille peut être exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### ➤ *Risque de change (maximum 25%) :*

WF ACTIONS EUROPE est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de la comptabilisation du fonds. La valeur liquidative de WF ACTIONS EUROPE pourra baisser si le taux de change varie.

### ➤ *Risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

### ➤ *Risque de durabilité*

Le risque de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

➤ *Risque opérationnel*

Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient uniquement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

➤ *Risque juridique*

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

## **Politique d'investissement**

### **✓ Environnement économique et boursier**

Sur l'exercice 2022 WF ACTIONS EUROPE a baissé de -23,2% pour la part P et de -21,7% pour la part I. L'indice de référence, l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis, affiche quant à lui une performance de -9,5% sur la même période.

En octobre dernier nous avons qualifié - avec un peu d'avance – l'année 2022 « d'annus horribilis ». Après trois premiers trimestres de baisse, le quatrième trimestre laisse envisager une forme de stabilisation. Il n'en demeure pas moins que les marchés ont corrigé une grande partie des excès du passé sous l'effet du durcissement des politiques monétaires. Il faut en effet remonter à 2008 et la crise des « *subprimes* » pour voir une correction d'une telle ampleur sur les marchés actions, en particulier pour le S&P 500 en baisse de -18% sur l'année. Le Nasdaq a, pour sa part, baissé de -32,5% et l'Eurostoxx50 de « seulement » -8,6%. Mais c'est certainement le marché obligataire qui paye le plus lourd tribut avec un choc d'une violence inédite pour cette classe d'actifs, à l'image de la performance des emprunts d'Etats de la zone euro, en baisse de -18,4% sur la période. Les matières premières industrielles ne sont pas en reste, en particulier sur le dernier trimestre à mesure que l'assombrissement des perspectives de croissance économique se confirmaient (-22,6% pour l'indice Bloomberg Métaux Industriels sur le 4<sup>ème</sup> trimestre). Le dollar garde son statut protecteur et affiche une hausse de +6% sur l'année face à l'euro, en dépit de sa correction de -10% sur le dernier trimestre.

Après des mois de déni, le brutal réveil des banques centrales, contraintes de réagir dans un contexte d'accélération de l'inflation (remontée sur des plus hauts de 40 ans sur fond de guerre en Ukraine) commence à porter ses fruits. Les premiers signes de décélération de l'inflation se confirment de part et d'autre de l'atlantique avec +7,1% contre +9,1 % au plus haut pour les Etats-Unis et +10,1% contre +10,6 % au plus haut pour la Zone Euro principalement soutenus par une baisse de la composante énergétique. Les signes de ralentissement économiques sont palpables au niveau de la consommation ainsi que dans le domaine manufacturier, avec un secteur immobilier qui commence à vaciller dans la plupart des pays.

Il n'en aura pas fallu plus à la Banque Centrale Américaine (FED) pour ralentir le pas de sa dernière hausse de taux à 50 points de base contre 75 précédemment amenant ainsi ses taux directeurs à 4.50%. La BCE, très en retard, a confirmé une nouvelle hausse de 50 points de base à 2,0% seulement, laissant imaginer des perspectives de hausses de taux à venir plus marquées et donc un contexte plus favorable à l'euro.

La partie contre l'inflation ne semble pas pour autant encore gagnée tant les tensions restent fortes dans certains domaines clefs comme le chômage qui reste sur des niveaux bas ou encore du fait d'un contexte géopolitique toujours tendu (Russie, Chine, OPEP, Covid).

Dans un tel environnement, les stratégestes corrigent drastiquement leurs anticipations de croissance pour 2023, avec un consensus s'établissant en forte baisse à +0,3% pour les Etats-Unis et -0,10% pour la zone euro.

Nous retrouvons des opportunités d'investissement intéressantes à moyen terme sur de nombreuses classes d'actifs, tout en restant prudent dans la mise en œuvre des renforcements. Plus que jamais, nous accordons beaucoup d'importance à la visibilité sur la croissance à long terme, indépendamment des risques de perturbation à court terme. Nous privilégions le secteur de la santé, mais aussi la technologie ou des valeurs de croissance plus classiques. Dans un contexte où la nécessité d'une transition écologique et sociale est de plus en plus évidente, nous nous attachons également à sélectionner des entreprises compatibles avec ces changements.

### ✓ **Commentaire de gestion**

Nous avons cédé Vifor qui faisait l'objet d'une offre d'achat de l'australien CSL. Nous avons également cédé notre ligne de Akka profitant de l'offre d'achat du leader des ressources humaines Adecco. Nous avons également allégé Cap Gemini qui avait bien résisté et profité de l'engouement autour de Thalès et du militaire pour solder notre position. Airbus et STMicroelectronics ont également été allégés. De la même façon nous avons pris nos bénéfices sur ADP.

Nous avons profité de la correction de la valorisation de ASML, leader mondial des équipementiers dans l'industrie des semiconducteurs et disposant d'un monopole sur la technologie EUV pour initier une ligne.

Nous avons intégré Michelin au portefeuille suite à la baisse de plus de 35% entre mi-janvier et début mars du leader mondial de la fabrication et de la commercialisation de pneus (l'une des baisses les plus rapides et importantes au cours des 10 dernières années).

Nous avons également reconstruit une position sur SAP.

L'exposition aux actions s'élève à 93,6% à fin juin.

Au cours du mois de septembre, nous avons sorti Orpéa du portefeuille et allégé STMicroelectronics. En contrepartie, nous avons renforcé ASML, Coloplast et Seb qui présentent davantage de potentiel. En octobre, nous avons pris une partie de nos bénéfices sur STMicroelectronics qui pourrait souffrir d'un ralentissement de la demande de semiconducteurs. L'exposition aux actions s'élève à 93,0% au 30 décembre.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

### **Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité**

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF ACTIONS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie

d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie s'articule en trois temps et concerne au minimum 90% de l'actif net du portefeuille : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Le taux de couverture ESG repose sur l'actif net du portefeuille à l'exclusion des liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient en diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S, G.

La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés). Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

L'objectif est de construire un portefeuille présentant des caractéristiques ESG de qualité. A cet effet, plusieurs critères de sélection sont appliqués à l'OPC dans l'objectif de réduire l'univers investissable :

(i) une politique d'exclusion concernant les activités présentant des risques de durabilités importants. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : le charbon, les énergies fossiles (pétrole et gaz), la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-minutions ainsi que les industries du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent et de hasard. Ces secteurs ne pourront par ailleurs représenter, par transposition des ETF et OPC, plus de 5% de l'actif net du portefeuille.

(ii) La notation globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 5 et la note minimale par valeur est de 3 sur 10. Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Au regard de notre politique d'exclusion sectorielle ainsi que celle induite par notre méthodologie propriétaire de notation ESG, nous estimons exclure à minima 20% des émetteurs de notre univers d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : [www.wormsergestion.com](http://www.wormsergestion.com).

### **Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

WF ACTIONS EUROPE peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%.

Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du présent prospectus.

Les résultats sont visibles dans l' « annexe extra-financière ».

### **Changements substantiels intervenus au cours de la période :**

Prise en compte de la réglementation SFDR.

Décimalisation des parts (2 décimales).

Création de parts avec barèmes de frais différents :

Part S (FR001400EKA0)

Réservée aux salariés de Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser ainsi que pour les mandats de Wormser Frères Gestion et le compte propre de Banque Wormser Frères.

Part PI (FR001400EKC6)

Pour tous souscripteurs avec un minimum de souscription initiale de 2 millions d'euros.

Part RE (FR001400EKB8)

Pour tous souscripteurs sans minimum de souscription.

## **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Engagement hors bilan au 31 décembre 2022 : néant.

### **Effet de levier :**

WF ACTIONS EUROPE n'a pas recours aux effets de leviers

### **Politique de rémunération :**

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- L'épargne salariale

#### **1. Le salaire fixe :**

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

#### **2. La rémunération variable individuelle :**

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

#### **2.1. Evaluation de la performance :**

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenant dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.



Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

### **2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable :**

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

### **2.3. Versement de la rémunération variable :**

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

### **3. L'épargne salariale :**

Tout salarié, en contrat indéterminée ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

#### **Un 4<sup>ème</sup> niveau de rémunération, l'intéressement :**

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première tranche et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

La **Tranche 1** est répartie **proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire** au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.

La **Tranche 2** est répartie **proportionnellement au salaire versé** à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 522 053,19 euros, dont 429 356,32 euros de rémunérations fixes et 86 130,87 euros de rémunérations variables (3 bénéficiaires) et une primes exceptionnelle liée à l'activité de 6 566 euros (2 bénéficiaires). Le nombre de bénéficiaires a été de neuf personnes. Le président de la société de gestion est rémunéré par la Banque Wormser Frères.

## Annexe IV

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par « investissement durable », on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La « taxinomie de l'UE » est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'Homme et la politique en matière d'éthique. Ces critères

Les « **indicateurs de durabilité** » évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec la philosophie d'investissement de la Société et permettent d'identifier des risques et opportunités ESG que l'analyse financière seule ne peut évaluer.

Au regard de la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, la méthodologie d'analyse ESG de la Société s'articule en trois parties : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et enfin une troisième avec la prise en compte de cette notation sur la valorisation de l'entreprise. La notation finale est comprise entre 0 et 10 et suit une approche Best-in-class.

Dans ce contexte, le portefeuille suit une analyse ESG organisée en trois volets : l'environnement, le social et la gouvernance.

Sur le volet environnemental, les caractéristiques suivies sont l'intentionnalité de la société en matière environnementale, son impact sur l'environnement, ses risques de durabilité et son impact sur la biodiversité.

Sur le plan social, les caractéristiques suivies sont la diversité et l'égalité, la formation, la santé et la sécurité, les droits de l'homme, la politique fiscale et l'engagement social.

Enfin, sur le volet de la gouvernance, le portefeuille tient compte des politiques anti-corruption et en matière d'éthique, de la rémunération du CEO, de l'indépendance et de la diversité du conseil d'administration ainsi que des comités de contrôles.

Aucun indice de référence n'est associé à la démarche extra-financière de ce produit. L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce portefeuille est uniquement régi par la politique d'analyse ESG propriétaire de la Société.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La politique ESG de la Société repose sur une analyse approfondie des trois volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, intégrant respectivement un certain nombre de critères dédiés aussi bien à mesurer les principales incidences négatives (PAI) que les risques de durabilité. La liste exhaustive des critères est disponible en Annexe II du Prospectus de ce produit.

L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par les critères susmentionnés et desquels en découle une notation ESG. La double approche quantitative puis qualitative de l'analyse de la Société permet alors pour chaque société du portefeuille d'être notée de 0 à 10 sur chacun des volets E, S et G, équipondérés dans la note finale.

La Société suit ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

Performances des indicateurs de durabilité

	<b>Critères</b>	<b>Indicateurs de durabilité</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Note ESG</b>			6,1/10	6,1/10
<b>Note Impact de la poche durable</b>			7,3/10	NA
<b>Environnement</b>	Intentionnalité en matière environnementale	<b>Note E</b>	6,4/10	6,4/10
	Impact environnemental			
	Risques de durabilité			
	Biodiversité			
<b>Social</b>	Diversité et égalité	<b>Note S</b>	6,2/10	6,1/10
	Formation			
	Santé et sécurité			
	Droits de l'homme			
	Politique fiscale			
	Engagement social			
<b>Gouvernance</b>	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	<b>Note G</b>	5,8/10	5,7/10
	Rémunération du CEO			
	Indépendance et diversité du conseil d'administration			
	Conseils et comités			

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

A travers une poche d'investissement durable, la Société a cherché à valoriser les entreprises qui généraient des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités. Dans ce contexte, la construction de cette poche s'est articulée autour de trois thématiques : Environnement, Innovation et Santé & Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales ou environnementales (sous-thèmes) associés à des « objectifs de développement durable » (les « ODD ») publiés par les Nations Unies.

En parallèle, la Société a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte de l'OPC.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer à l'Annexe II du Prospectus de ce produit.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux promus par une partie du portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables et répondant aux objectifs environnementaux et sociaux définis par l'OPC. Il devait être à minima de 25% de l'actif net, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires. Au 30 décembre 2022, 36,94% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

Activités répondant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies											
Environnement	ODD associés	CA moyen	Poids	Innovation	ODD associés	CA moyen	Poids	Santé & Bien-Etre	ODD associés	CA moyen	Poids
Consommation responsable	12	0%	0,0%	Digitalisation pour une industrie durable	9	78%	8,09%	Alimentation durable	2	56%	4,4%
Economie circulaire	6,12	0%	0,0%	Mobilité durable	11	5%	7,11%	Amélioration de la qualité de vie	9, 3	80%	10,0%
Efficacité énergétique	7	0%	0,0%	Villes durables	11	0%	0,00%	Traitements médicaux et accès à la santé	3	80%	2,8%
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0%	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	0%	0,00%				
				Progrès médical	3	91%	4,55%				

Il est important de noter que la Société pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du fonds.



**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « *préjudice important* »), concernant les objectifs d'investissement durable de ce produit et autres objectifs environnementaux et sociaux, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG au terme de laquelle la Société a éliminé de l'univers d'investissement de cette poche de 25% tout émetteur dont la note ESG, selon la méthodologie interne de la Société, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique de toute société faisant l'objet de controverses de niveau 3 selon la méthodologie d'analyse ESG de la Société (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.

❖ Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « **Règlement Délégué SFDR** »), ces critères devaient comprendre *a minima* les indicateurs de durabilité obligatoires mentionnés ci-dessous. Il est toutefois précisé que le Règlement Délégué SFDR offre une liste complémentaire d'indicateurs plus large, laquelle permet aux acteurs financiers de choisir certains indicateurs de durabilité additionnels à suivre. Un certain nombre de ces indicateurs complémentaires a été intégré au processus quantitatif d'analyse ESG. Dans le cas où la Société souhaiterait suivre de nouveaux indicateurs, le porteur de l'OPC serait informé, dans les prochaines informations périodiques, de la prise en considération de ces nouveaux indicateurs et de la manière dont la Société le fait.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis la réalisation de la note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par à minima 25% de l'actif net<sup>1</sup> du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour ces actifs.

Les « **principale incidences négatives** » correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1)	38,5		GES totales générées par l'OPC scope 1 à 3 (en tonnes)	
		Emissions de GES (scope 2)	31,5			
		Emissions de GES (scope 3)	713,5			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	263,1		GES générées par l'OPC (en tonnes/M€)	

1 Le calcul fait référence à l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

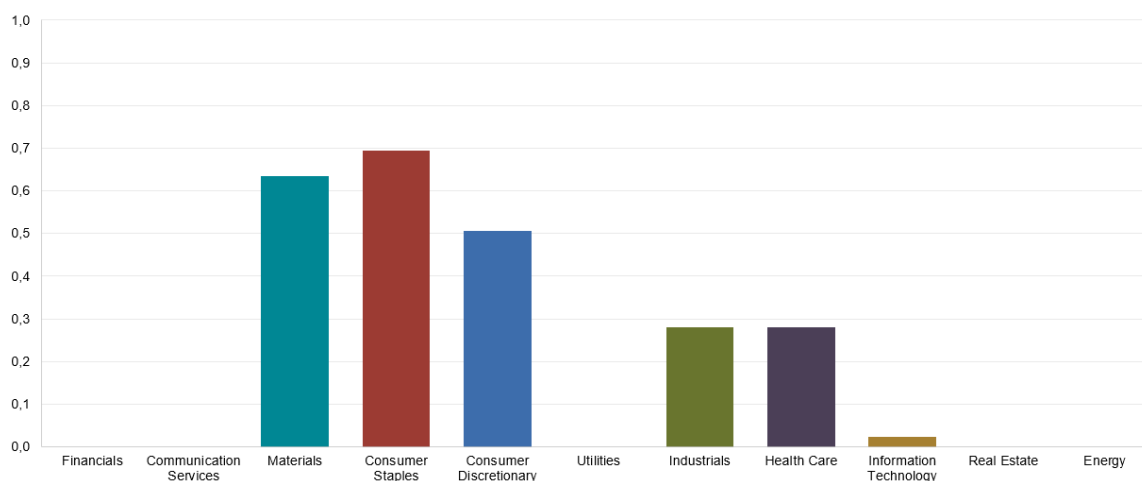
					investi)	
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	370,2		GES générées par l'OPC en moyenne pondérée (en tonnes/M€ de CA)	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%		Exclusion sectorielle sur les énergies fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	70,4%		Plus de 80% de ce chiffre provient de la consommation d'énergie issue de sources non renouvelables	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique			Cf. graphique ci-dessous	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	NA		Données indisponibles	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	680,2			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les Sociétés du Portefeuille, par	71 467,1			

		million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	NA		Données indisponibles	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	12,9%		Sociétés n'ayant pas fournies les données	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	27,2		Score compris entre 0 et 100 (score Trucost). La mauvaise note s'explique notamment par l'absence de reporting des sociétés qui sont alors sanctionnées par un 0.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,68		En moyenne, il y a 0,68 femmes pour 1 homme dans les organes de gouvernance	
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes	5,0%		Il s'agit d'Airbus : nous estimons la part de son CA associée à des armes	



		controversées.			controversées inférieure à 5%.	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA		Aucun investissement direct n'est réalisé auprès d'émetteurs souverains ou supranationaux dans ce portefeuille.	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	NA			

Energy Consumption per High Impact Climate Sector (GWh)



Ce graphique met en exergue la répartition par secteurs industriels (GICS) de la consommation énergétique du portefeuille, en GWh/M€ de chiffre d'affaires. A noter que seule la consommation issue d'énergies non renouvelable est prise en considération et sous condition que le chiffre d'affaires de la société soit associé à l'un des 9 secteurs (code NACE) considérés comme des secteurs clés de la transition vers une économie bas carbone (méthodologie Trucost). Les secteurs ayant la plus forte intensité énergétique sont pour ce portefeuille la consommation de base, les matériaux et la consommation discrétionnaire.

## Indicateurs complémentaires

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement						
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires)	574,0			
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	NA		Taux de couverture trop faible pour être pertinent	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			Taux de couverture trop faible pour être pertinent	
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	0%			
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	2,39		Taux de couverture trop faible pour être pertinent	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	14%		Poids des sociétés ayant un score inférieur à 25/100 (score Trucost)	

La Société a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

## Indicateurs Environnementaux

### Trajectoire 2°C – Accord de Paris

Alignement 2°C			
Année	Horizon	Trajectoire	Taux de couverture
2022	2012-2030	2,98°C	100%
2021	2012-2025	2,88°C	100%

Au 30 décembre 2022, la trajectoire estimée du portefeuille à horizon 2100 était de 2,98°C, soit une hausse de 0,1°C par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il est important de noter que la comparaison ne tient pas compte de l'évolution de la période d'analyse entre les deux années.

### Risques physiques

Scénarios Année	Faible (< 2°C)			Modéré (2°C)			Élevé (> 4°C)		
	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020	2030	2050
2022	39	40	40	34	35	35	35	34	35
2021	24	23	23	24	23	21	24	23	23

Au 30 décembre 2022, le portefeuille était estimé comme étant modérément exposé aux risques physiques, en moyenne pondérée, et compte tenu de la sensibilité de chacune des sociétés aux différents risques. Sur ce rapport, il n'est pas très pertinent de comparer ces données avec celles de 2021 du fait d'un changement méthodologique opéré par Trucost en cours d'année 2022.

## Risques sur l'EBITDA

Scénarios		Faible			Modéré			Élevé		
		Indicateurs	Année	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020
Réduction de la marge d'EBITDA (en points de pourcentage)	2022	-0,02%	-0,19%	-0,35%	-0,03%	-0,45%	-1,31%	-0,07%	-0,77%	-1,31%
	2021	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%	-0,01%	-0,01%
EBITDA at Risk > 10%	2022	0,00%	4,96%	4,96%	0,00%	4,96%	9,38%	0,00%	4,96%	9,38%
	2021	0,00%	3,03%	3,03%	0,00%	3,03%	6,06%	0,00%	3,03%	6,06%

La réduction de la marge d'EBITDA ainsi que « l'EBITDA at risk » sont des indicateurs permettant de refléter les risques de durabilité pouvant peser sur le portefeuille. On constate en 2022 une nette hausse de ces risques par rapport à 2021. En absolu, la réduction de la marge d'EBITDA est relativement faible mais son évolution sera à surveiller au cours des prochaines années. Par ailleurs, sur un scénario de risque faible, 4,96% de l'OPC est exposé à une perte sur l'EBITDA supérieure à 10%, à horizon 2030. Sur un scénario de risque élevé et à horizon 2050, ce risque est présent pour 9,38% de l'actif net du portefeuille.

### Indicateurs Sociaux

Année	2022	2021	Taux de couverture (2022)
Formation (nb heures)	16,86	9,97	65%
% femmes dirigeantes	22,8%	24,8%	100%

Sur l'année 2022, on note une nette amélioration du nombre d'heure de formation qui s'élève à plus de 16h par an et par employé. Le pourcentage de femmes dirigeantes est quant à lui plutôt stable autour de 23%. L'objectif pourrait être de dépasser le seuil des 30%.

- ❖ Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations Unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées.

Droits de l'Homme		
Indicateur	Engagements sur le respect des Droits de l'Homme	Taux de couverture
Portefeuille	89%	92%
Poche durable	92%	100%

Au 30 décembre 2022, 89% de l'actif net du portefeuille et 92% de la poche durable, était associé à des sociétés engagées à respecter les Principes de l'OCDE et des Nations Unies en matière de respect des Droits de l'Homme. Il est important de noter que la part des « non engagées » correspond en réalité à des sociétés n'ayant pas fournies de données à ce sujet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles sont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société dont la double approche qualitative puis quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 3 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclue de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 5 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?* », la Société a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels visés ci-dessus.

Compte tenu des évolutions réglementaires au cours de l'année 2022 et du manque de disponibilité des données pour certains indicateurs, qu'ils soient obligatoires ou optionnels, il semble délicat de porter un jugement sur des séries de données parfois incomplètes et sans

comparaison historique. Néanmoins, les engagements pris sur la promotion des caractéristiques ESG et le caractère durable d'au moins 25% de l'actif net du portefeuille, ont été respectés. Tous les indicateurs de durabilité mentionnés dans la section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » se sont a minima stabilisés ou se sont améliorés. De plus, 36,9% de l'actif net, à l'exclusion des liquidités détenues à titres accessoires, a été investi sur des valeurs durables au sens de notre méthodologie propriétaire.

La Société se fixe pour objectif sur la période suivante une amélioration du taux de couverture sur les critères suivis afin d'améliorer la pertinence des résultats à l'échelle du portefeuille. S'agissant du premier rapport formalisé sur ce modèle, la comparaison des données sur chacun des PAI n'a pas été rendu possible. Des objectifs pourront être fixés à compter du prochain rapport afin d'améliorer la qualité ESG de l'OPC.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet <http://www.wormsergestion.com>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ACTS EUR MCRO CAP-NCEUR	#N/A	7,44%	FRANCE
Hermès	Consommation discrétionnaire	5,58%	FRANCE
Airbus	Industrie	5,41%	FRANCE
EssilorLuxottica	Soins de santé	5,40%	FRANCE
Eiffage	Industrie	5,01%	FRANCE
Air Liquide	Matériaux	4,96%	FRANCE
L'Oréal	Consommation de base	4,22%	FRANCE
Amadeus	Technologies de l'information	3,56%	SPAIN
Cap Gemini	Technologies de l'information	3,49%	FRANCE
SAP	Technologies de l'information	3,48%	GERMANY
Dassault Systèmes	Technologies de l'information	3,36%	FRANCE
Elis	Industrie	2,91%	FRANCE
Ferrari	Consommation discrétionnaire	2,78%	ITALY
Kerry Group	Consommation de base	2,72%	IRELAND
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	2,64%	NETHERLANDS



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

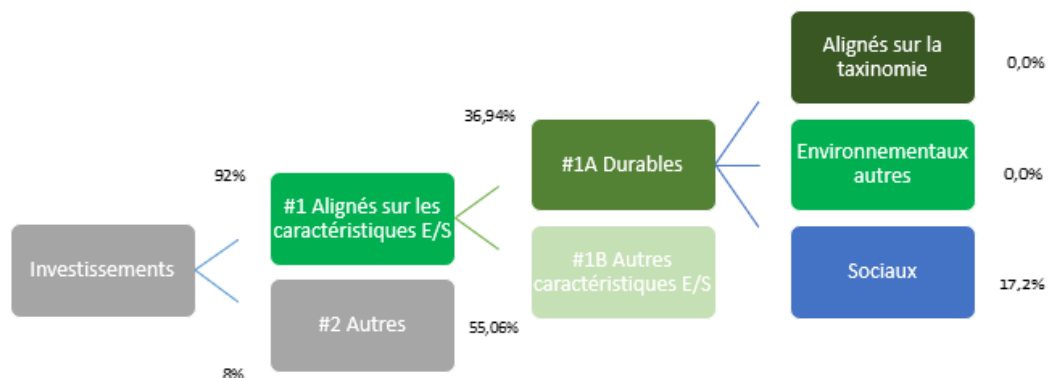
- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Conformément à l'annexe II du Prospectus de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 90% de son actif net<sup>2</sup> sur des produits alignés à ses caractéristiques environnementales et sociales ; les 10% restants pouvant être investis dans tout type de produit financier dont la transparence ESG est rendue difficile par la nature même du produit. Ils peuvent être associés à des OPC, des ETF. Par exception à ce qui précède, les fonds gérés par la Société présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG par transparence.

Au 30 décembre 2022, l'allocation de ce produit était la suivante :

- 92% des titres investis<sup>3</sup> étaient alignés aux caractéristiques environnementales et sociales promues par cet OPC avec 36,94% de l'actif net<sup>2</sup> associé à des investissements durables au regard de notre méthodologie d'analyse propriétaire. 17,2% de l'actif net<sup>2</sup> correspondait à des investissements durables ayant un objectif social. Les investissements durables restants, soit 19,74% de l'actif net<sup>2</sup>, étaient associés à la thématique Innovation ;
- aucun investissement durable n'était associé à des objectifs environnementaux ;
- aucun investissement de ce portefeuille n'était aligné à la taxinomie de l'UE.



La catégorie #1 « Alignés sur les caractéristiques E/S » inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- Une sous-catégorie #1A « Durables » couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux,
- La sous-catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

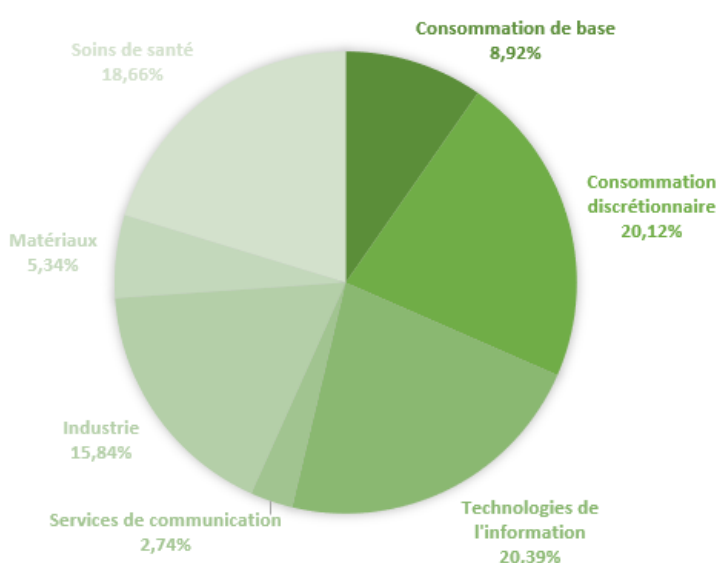
<sup>2</sup> A l'exclusion des liquidités détenus à titre accessoires

<sup>3</sup> Soit 100% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires

La catégorie #2 « Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou ni considérées comme des investissements durables. Il s'agit ici d'un OPC externe répondant à des exigences statutaires de l'OPC et dont l'objectif est d'investir dans des sociétés de petites capitalisations boursières. Il représentait au 30 décembre 2022 8% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

Il est également précisé que ce produit financier ne s'est pas engagé à réaliser une part minimale d'investissements dans des activités économiques alignées à la Taxinomie de l'Union européenne.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Les activités alignées sur la taxinomie peuvent être exprimées en pourcentage :

- soit du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements,

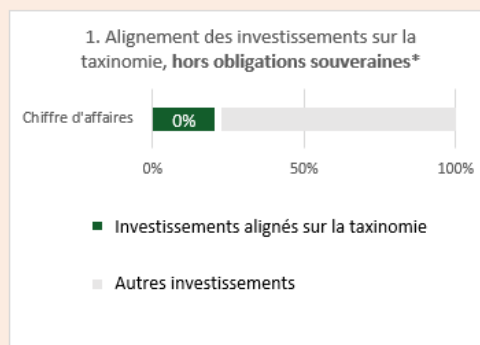
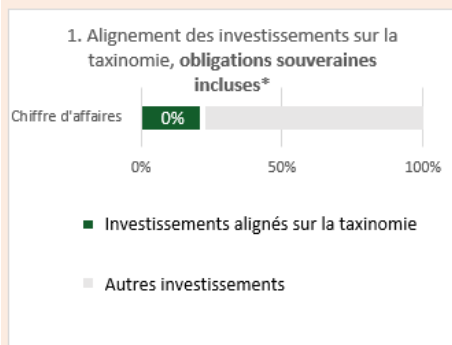
- soit des **dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,

- soit des **dépenses d'exploitation** (OPEX) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des



Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'Union européenne. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.



Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxonomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promet à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

Au sens du Règlement Délégué SFDR, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'Union européenne est évaluée au moyen du chiffre d'affaires par défaut. Toutefois, en raison de caractéristiques du produit financier, un acteur financier peut décider que le calcul serait plus représentatif si cette mesure était évaluée au moyen du CAPEX ou OPEX.

La Société a retenu le chiffre d'affaires. Au 30 décembre 2022, aucun investissement n'était aligné à la Taxonomie européenne.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 décembre 2022, 0% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne, par déduction :

- aucun investissement n'a été réalisé dans des activités transitoires,
- aucun investissement n'a été réalisé dans des activités habilitantes.
  
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En raison du manque de disponibilité des données relatives à l'alignement des sociétés sur la taxinomie de l'UE sur la période précédente, la comparaison historique ne sera disponible qu'à compter du prochain rapport périodique de l'OPC.

Les « **activités habilitantes** » permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les « **activités transitoires** » sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%. Par ailleurs, la part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental, non aligné sur la taxonomie de l'UE, est de 0% dans la mesure où le produit financier poursuit une stratégie « généraliste » (promotion de caractéristiques à la fois environnementales et sociales). Au 30 décembre 2022, aucun investissement durable ne correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental.



Ce symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est de 0% dans la mesure où le produit financier poursuit une stratégie « généraliste » (promotion de caractéristiques à la fois environnementales et sociales). Néanmoins, au 30 décembre 2022, 17,2% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titres accessoires, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Conformément à l'annexe II du Prospectus de ce produit, les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ces derniers ne pouvant faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ils étaient exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires. Au 30 décembre 2022, cette poche représentait 8% de l'actif net. Conformément au paragraphe « quelle était l'allocation des actifs », cet OPC est détenu dans le portefeuille pour des raisons statutaires.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année 2022, la vente d'Orpea a été réalisée afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales du portefeuille. La vente a été effectuée à la suite d'une controverse élevée sur le plan social faisant ainsi chuter sa note ESG en deçà du niveau requis par notre politique interne.

En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliquée par le biais de la plateforme GlassLewis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière environnementale ou sociale.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à un indice de marché large ?**

Non applicable.

**WF ACTIONS EUROPE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2022*

**Maryse LE GOFF**  
Expert-comptable - Membre de l'Ordre  
Commissaire aux Comptes - Compagnie de Paris  
65, rue la Boétie - 75008 Paris  
Tél. : 01.45.01.20.24

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2022*

Aux porteurs

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds WF ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds WF ACTIONS EUROPE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne Les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider WF ACTIONS EUROPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds<sup>2</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2023



Maryse Le Goff  
Le Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# **WF ACTIONS EUROPE**

**COMPTES ANNUELS**  
**30/12/2022**



## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 575 803,85</b>	<b>3 796 019,34</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 369 723,85</b>	<b>3 533 589,34</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	2 369 723,85	3 533 589,34
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>206 080,00</b>	<b>262 430,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	206 080,00	262 430,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>207 626,31</b>	<b>40 748,10</b>
Liquidités	207 626,31	40 748,10
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 783 430,16</b>	<b>3 836 767,44</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 674 630,12	3 675 799,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	124 060,71	186 687,42
Résultat de l'exercice (a,b)	-30 270,01	-46 509,32
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>2 768 420,82</b>	<b>3 815 977,37</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>15 009,34</b>	<b>20 790,07</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 009,34	20 790,07
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 783 430,16</b>	<b>3 836 767,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	468,27	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	34 959,16	35 172,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>35 427,43</b>	<b>35 172,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	444,39	741,17
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>444,39</b>	<b>741,17</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>34 983,04</b>	<b>34 431,70</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	66 296,28	83 475,43
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-31 313,24</b>	<b>-49 043,73</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 043,23	2 534,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-30 270,01</b>	<b>-46 509,32</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013285210 - Part WF ACTIONS EUROPE Part I : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0007025291 - Part WF ACTIONS EUROPE Part P : Taux de frais maximum de 2,90 %TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts WF ACTIONS EUROPE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF ACTIONS EUROPE Part P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 815 977,37</b>	<b>3 594 122,07</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	463,70	344 762,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-209 265,69	-665 090,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	182 533,15	220 935,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-53 796,65	-17 018,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 720,60	-10 545,17
Différences de change	-8 336,89	8 061,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-922 120,33	389 794,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	193 442,56	1 115 562,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 115 562,89	-725 768,09
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 313,24	-49 043,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 768 420,82</b>	<b>3 815 977,37</b>



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 626,31	7,50
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	207 626,31	7,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	110 461,36	3,99	66 550,24	2,40	54 049,62	1,95	50 536,78	1,83
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 030,40	0,04	1 979,39	0,07	0,00	0,00	581,80	0,02
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	15 009,34
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>15 009,34</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-15 009,34</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part WF ACTIONS EUROPE Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 700	
<b>Part WF ACTIONS EUROPE Part P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2	463,70
Parts rachetées durant l'exercice	-870	-209 265,69
Solde net des souscriptions/rachats	-868	-208 801,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 100	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part WF ACTIONS EUROPE Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part WF ACTIONS EUROPE Part P</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 380,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part P</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	54 915,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-30 270,01	-46 509,32
<b>Total</b>	<b>-30 270,01</b>	<b>-46 509,32</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 792,90	-1 015,55
<b>Total</b>	<b>1 792,90</b>	<b>-1 015,55</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-32 062,91	-45 493,77
<b>Total</b>	<b>-32 062,91</b>	<b>-45 493,77</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	124 060,71	186 687,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>124 060,71</b>	<b>186 687,42</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	47 230,50	66 088,50
<b>Total</b>	<b>47 230,50</b>	<b>66 088,50</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	76 830,21	120 598,92
<b>Total</b>	<b>76 830,21</b>	<b>120 598,92</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 513 565,68</b>	<b>2 910 982,10</b>	<b>3 594 122,07</b>	<b>3 815 977,37</b>	<b>2 768 420,82</b>
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part I en EUR</b>					
Actif net	1 230 145,80	495 370,45	1 161 222,79	1 358 833,25	1 063 715,27
Nombre de titres	14 500	4 500	9 700	9 700	9 700
Valeur liquidative unitaire	84,84	110,08	119,71	140,08	109,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,39	6,78	5,28	6,81	4,86
Capitalisation unitaire sur résultat	0,63	0,52	-0,18	-0,10	0,18
<b>Parts WF ACTIONS EUROPE Part P en EUR</b>					
Actif net	2 283 419,88	2 415 611,65	2 432 899,28	2 457 144,12	1 704 705,55
Nombre de titres	12 999	10 801	10 195	8 968	8 100
Valeur liquidative unitaire	175,66	223,64	238,63	273,99	210,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,91	13,99	10,57	13,44	9,48
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,64	-2,78	-4,40	-5,07	-3,95

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	485	61 818,10	2,23
KION GROUP AG	EUR	1 450	38 816,50	1,41
SAP SE	EUR	1 000	96 390,00	3,48
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>197 024,60</b>	<b>7,12</b>
<b>DANEMARK</b>				
COLOPLAST B	DKK	495	54 049,62	1,95
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>54 049,62</b>	<b>1,95</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 030	98 556,50	3,56
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	3 100	33 387,00	1,21
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>131 943,50</b>	<b>4,77</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	1 350	149 877,00	5,42
AIR LIQUIDE	EUR	1 038	137 431,20	4,96
CAPGEMINI SE	EUR	620	96 689,00	3,49
DASSAULT SYST.	EUR	2 775	92 948,63	3,36
EIFPAGE	EUR	1 510	138 799,20	5,01
ELIS	EUR	5 821	80 446,22	2,91
ESSILORLUXOTTICA	EUR	883	149 403,60	5,39
HERMES INTERNATIONAL	EUR	107	154 615,00	5,58
L'OREAL	EUR	350	116 760,00	4,22
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	88	59 831,20	2,16
MICHELIN (CGDE)	EUR	1 800	46 773,00	1,69
SEB	EUR	926	72 459,50	2,62
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	2 670	70 514,70	2,55
VALEO SA	EUR	2 735	45 674,50	1,65
WORLDLINE SA	EUR	1 850	67 580,50	2,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 479 803,25</b>	<b>53,45</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	895	75 394,80	2,73
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>75 394,80</b>	<b>2,73</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	1 935	53 831,70	1,94
FERRARI NV	EUR	385	77 077,00	2,78
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>130 908,70</b>	<b>4,72</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	145	73 051,00	2,63
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>73 051,00</b>	<b>2,63</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	5 320	66 550,24	2,41
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>66 550,24</b>	<b>2,41</b>
<b>SUEDE</b>				
ELEKTA AB	SEK	8 950	50 536,78	1,83
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>50 536,78</b>	<b>1,83</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUISSE</b>				
NESTLE NOM.	CHF	345	37 537,63	1,36
STRAUMANN HOLDING	CHF	680	72 923,73	2,63
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>110 461,36</b>	<b>3,99</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 369 723,85</b>	<b>85,60</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 369 723,85</b>	<b>85,60</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N	EUR	23 000	206 080,00	7,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>206 080,00</b>	<b>7,44</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>206 080,00</b>	<b>7,44</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>206 080,00</b>	<b>7,44</b>
<b>Dettes</b>			<b>-15 009,34</b>	<b>-0,54</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>207 626,31</b>	<b>7,50</b>
<b>Actif net</b>			<b>2 768 420,82</b>	<b>100,00</b>

Parts WF ACTIONS EUROPE Part I	EUR	9 700	109,66
Parts WF ACTIONS EUROPE Part P	EUR	8 100	210,45